FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-314 DU 25 MAI 2005

Portant nomination de Monsieur Boukary GIBIGAYE ADAM en qualité de Directeur de l'Inspection et de la Vérification Interne du Ministère Chargé de la Planification et du Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2005-085 du 03 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé de la Planification et du Développement ;

Sur proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Planification et du Développement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 mai 2005 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Boukary GIBIGAYE ADAM est nommé Directeur de l'Inspection et de la Vérification Interne du Ministère Chargé de la Planification et du Développement.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 mai 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Planification
et du Développement,

Zul-Kifl SALAMI.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Cosme SEHLIN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECPD 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-